



Poste de quartier 38
1033, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H2J 2J5

Le 27 novembre 2015

Objet : Attention spéciale pour les zones de stationnement réservées aux résidents

Chers parents,

À la suite de plusieurs plaintes reçues, nous vous réitérons l'information afin de respecter les zones de stationnement réservées pour les vignettes destinées aux résidents aux abords de l'école St-Joseph et ce sur les rues Bordeaux et De Lorimier.

Il y a une fausse croyance que le véhicule doit être stationné plus de cinq minutes pour être en infraction, ce qui est totalement faux. Lorsque le conducteur quitte le véhicule, il est considéré comme étant stationné et nous pouvons appliquer le règlement. Nous procéderons à une surveillance dans les prochaines semaines, afin d'assurer le respect de ce règlement. Il y aura donc émission de contraventions s'il y a manquement à celui-ci.

Travaillant en collaboration avec la direction de l'école et les résidents, nous vous demandons votre collaboration afin de respecter ces espaces de stationnements réservés aux détenteurs de vignettes et ce autant le matin que le soir.

Veuillez accepter, chers parents, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mélanie Potvin, Agent sociocommunautaire
Marc Venne, Agent de circulation
Michel Mauger, Agent de circulation
Service de police de la Ville de Montréal
Téléphone : 514 280-0169
514-280-3851